

Le Directeur général de l'Agence française de développement,

Vu les articles R. 513-22 à R. 513-42 du code monétaire et financier et, notamment, l'article R. 513-33 ;

Vu le décret du 25 mai 2016 portant nomination du Directeur général de l'Agence française de développement, publié au Journal Officiel de la République Française le 26 mai 2016 ;

**DECIDE :**

Délégation est donnée à Madame Christine HARNE, Directrice exécutive des Ressources Humaines, à l'effet de signer, au nom du Directeur général, l'ensemble des actes, correspondances, décisions, contrats relatifs à l'exercice des attributions de la Direction des Ressources Humaines visées au recueil d'attributions des services de l'AFD, tel qu'éventuellement modifié.

En cas d'absence ou d'empêchement de Madame Christine HARNE, Directrice exécutive des Ressources Humaines, délégation est donnée à Madame Sophie LE MOUELLIC, responsable de la cellule Expertise Juridique et Sociale ou Madame Delphine CARREE, responsable de la cellule Projets Ressources Humaines pour signer l'ensemble des actes, correspondances, décisions, contrats relatifs à l'exercice des attributions suivantes :

- tous actes afférents aux instances représentatives du personnel : organisations syndicales de l'AFD, délégués du personnel du Siège, Comité d'établissement du Siège, Comité central d'entreprise en Unité Economique et Sociale entre l'AFD et les Instituts d'Emission, Comité de groupe de l'AFD, CHSCT.

La présente décision entrera en vigueur le lendemain de sa publication sous forme électronique sur le site Internet de l'AFD.

Fait à Paris, le 02 juin 2016

En un exemplaire original

**Le Directeur général**

Rémy RIOUX

*La présente décision a fait l'objet d'une signature selon un système de reliure ne permettant ni de retrancher ni d'ajouter de feuillet à la liasse en ayant fait l'objet, selon les mêmes termes que le présent document, à l'exception de la date de publication. L'exemplaire original de ce document relié est consultable au siège de l'Agence française de développement.*